

SAISON 2016 - 2017

**REJOIGNEZ
LES AMIS
DE L'ORCHESTRE
DE PARIS**

ORCH
ESTRE
D E
PARIS

LE
CERCLE

REJOIGNEZ LE CERCLE ET VIVEZ DES MOMENTS INSOLITES AVEC L'ORCHESTRE DE PARIS !

**Le Cercle rassemble les amoureux de la musique classique
qui soutiennent l'orchestre.**

En nous rejoignant, vous pourrez :

- avoir les meilleures places à la dernière minute, même pour les concerts complets
- bénéficier d'une présentation en avant-première de la saison pour vous abonner en priorité
- assister à nos répétitions générales
- échanger avec les musiciens de l'Orchestre de Paris
- partir en tournée avec l'orchestre
- dîner avec le chef d'orchestre, les solistes et des musiciens
- visiter les coulisses de la Philharmonie

**et bien d'autres activités encore,
conçues spécialement pour vous !**



DANIEL HARDING

Nouveau Directeur musical de l'Orchestre de Paris



GRÂCE À VOUS

Le Cercle favorise l'accès à la musique pour tous...

L'Orchestre de Paris développe de nombreuses actions culturelles et pédagogiques afin d'élargir et diversifier le public de la musique classique ! Nous ne pourrions le faire sans vous !

Chaque saison, plus de 27 000 personnes en bénéficient : 10 000 familles et 16 000 enfants viennent assister à nos concerts avec leurs professeurs.

Depuis 2011, nos musiciens sont intervenus au chevet de 600 malades hospitalisés.

... et contribue au rayonnement international de l'orchestre

L'orchestre a pu se rendre à Vienne, Londres, Grenade, Berlin, ainsi qu'au Japon, en Chine et en Corée du Sud.





© Gérard Uféras / ODP

SOYONS CONCRET !

Votre don de 50 € permettra à un jeune de découvrir nos concerts pour la première fois

Votre don de 500 € procurera une parenthèse musicale à des personnes hospitalisées

Votre don de 1 000 € offrira un conte musical à des enfants

Votre don de 5 000 € donnera à 1 800 enfants la joie de partager votre passion lors d'un concert éducatif

Transmettez votre passion

Le Cercle de l'Orchestre de Paris est habilité à recevoir des legs et des donations exonérés de droits de succession ainsi que des contrats d'assurance-vie.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.

AU CŒUR DE L'ORCHESTRE

Devenez un spectateur privilégié

- Bénéficiez des meilleures places pour vos abonnements
- Echangez vos places sans frais à tout moment

Participez à une saison riche en événements

- Découvrez la nouvelle saison et abonnez-vous en avant-première
- Rencontrez des musiciens de l'Orchestre de Paris à l'occasion de la nouvelle année et de la fin de saison
- Participez à des visites musicales
- Partagez un moment unique avec les artistes invités à l'occasion des Soirées Cercle dans un cadre à la fois prestigieux et intime (tarifs très avantageux)
- Vivez une tournée de l'Orchestre de Paris (avec frais de participation)

Et aussi...

- Commandez votre coupe de champagne pour l'entracte et évitez l'attente
- Echangez entre mélomanes dans un espace réservé à l'entracte
- Profitez d'avantages chez les institutions partenaires

MEMBRE DONATEUR

Cotisation : Solo 100€ / Duo 150€

Don : à partir de 500€
soit 170€ ou 125€ après déduction de
votre IR ou ISF

Tous les avantages des Membres

Amis, plus :

- + Accès à des places de dernière minute (2 places par concert)
- + Invitations supplémentaires aux répétitions générales, soit 4 par saison
- + Votre nom, si vous le souhaitez, dans tous les programmes de concert de l'Orchestre de Paris

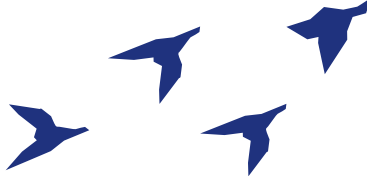
MEMBRE AMI

Cotisation : Solo 100€ / Duo 150€

Don : facultatif

Tous les avantages ci-dessus, plus :

- + Vivez les coulisses du concert : 2 invitations par saison à une répétition générale



MEMBRE **MÉCÈNE**

Cotisation : Solo 100€ / Duo 150€

Don : à partir de 1000€
soit 340€ ou 250€ après déduction de
votre IR ou ISF

Tous les avantages des Membres

Donateurs, plus :

- + Accès aux meilleures places, pour 4 places par concert
- + Accès à des places de dernière minute pour 4 places par concert
- + 2 invitations supplémentaires aux répétitions générales (soit 6 par saison)

MEMBRE **GRAND MÉCÈNE** LE CERCLE CHARLES MUNCH

Cotisation : Solo 100€ / Duo 150€

Don : à partir de 5000€
soit 1700€ ou 1250€ après déduction
de votre IR ou ISF

Le Cercle Charles Munch permet de tisser une relation personnelle avec les musiciens à travers des rencontres et des soirées musicales privées dans des lieux d'exception.

Tous les avantages des Membres

Mécènes, plus :

- + Dînez avec le chef et les solistes !
- + Profitez de 2 soirées musicales

COMMENT NOUS REJOINDRE ?

1. Adhérez au Cercle (à partir de 100 €)
2. Faites un don et bénéficiez d'une déduction fiscale avantageuse :
 - 66 % de votre don est déductible de l'impôt sur le revenu (IR)
 - 75 % de votre don est déductible de votre ISF

Si vous résidez dans certains pays européens ou aux États-Unis, vous pourrez bénéficier d'un avantage fiscal.

3. Recevez votre carte de membre et votre reçu fiscal pour tout don
4. Profitez de tous les avantages et des activités spécialement conçues pour vous !

ADHÉSION SOLO

1^{er} ADHÉRENT

M. Mme Mlle

Nom

Prénom

Profession

Société

Date de naissance / /

E-mail

Mobile

Adresse

Code postal / Ville

ADHÉSION DUO

2^e ADHÉRENT

M. Mme Mlle

Nom

Prénom

Profession

Société

Date de naissance / /

E-mail

Mobile

L'adhésion DUO est réservée aux personnes résidant à la même adresse.

COTISATION

Ami

Solo 100 € / Duo 150 €

+

DON

Don facultatif

..... =

TOTAL

Donateur

Solo 100 € / Duo 150 €

+

À partir de 500 € soit **170 €** ou **125 €** après déduction

..... =

Mécène

Solo 100 € / Duo 150 €

+

À partir de 1000 € soit **340 €** ou **250 €** après déduction

..... =

Grand Mécène

Le Cercle Charles Munch

Solo 100 € / Duo 150 €

+

À partir de 5000 € soit **1700 €** ou **1250 €** après déduction

..... =

Vos avantages fiscaux

□ **Impôt sur le revenu** : bénéficiez d'une déduction de 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Vous pouvez régler votre cotisation en un seul chèque à l'ordre du « Cercle de l'Orchestre de Paris ». Merci de nous contacter pour tout règlement par virement.

□ **Impôt de solidarité sur la fortune** : bénéficiez d'une déduction de 75 % du montant de votre don, dans la limite de 50 000 €, vous pouvez faire votre don par chèque à l'ordre de la « Fondation de France / n° 00966 ». Votre cotisation doit être payée par chèque à l'ordre du « Cercle de l'Orchestre de Paris ».

La déduction fiscale porte uniquement sur le don.

Mieux vous connaître

- Je suis un nouveau membre et je suis parrainé(e) par
- Je ne souhaite pas que mon nom soit mentionné dans les programmes de concert
- Je souhaite recevoir des informations sur le Cercle Entreprises

Comment avez-vous connu le Cercle de l'Orchestre de Paris ?

.....

Parrainez un nouveau membre !

Nous enverrons à votre filleul(e) une documentation sur le Cercle.

Vous bénéficierez de 2 invitations supplémentaires pour une répétition générale s'il/elle devient membre.

Je parraine

- M. □ Mme □ Mlle

.. Nom Prénom

.. Email Mobile

.. Adresse

.. Code postal Ville

Rejoignez-nous !

Merci de joindre ce bulletin à l'envoi de votre cotisation et de votre don.

Cercle de l'Orchestre de Paris
Philharmonie de Paris
191, boulevard Sérurier
75935 Paris Cedex 19



MERCI !

Le Cercle de l'Orchestre de Paris

Président : Denis Kessler

Votre contact privilégié

Sandrine Braga Alves

01 56 35 12 16

sbraga-alves@orchestredeparis.com

Cercle de l'Orchestre de Paris

Philharmonie de Paris

191, boulevard Sérurier

75935 Paris Cedex 19